Ville d'Alençon

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Vendredi 3 juillet 2026

FÊTE NATIONALE

Défilé et festivités

Lundi 13 juillet 2026 // Alençon



Comme chaque année, la Ville d'Alençon célébrera la prise de la Bastille la veille du 14 juillet. Les festivités débuteront à 18 h 30 par un défilé patriotique partant depuis la place de Gaulle. À 20 h, le défilé des Nations des Folklores du Monde sera suivi du feu d'artifice place Foch et de bals populaires.

DÉFILÉS ET BALS POPULAIRES



Pour assister au passage du défilé patriotique à l'occasion de la Fête nationale rendez-vous le lundi 13 juillet à 18 h 30 (horaire adapté cette année pour anticiper d'éventuelles fortes chaleurs). Il partira de la place de Gaulle et descendra la rue Saint-Blaise. À 20 h, c'est le défilé des Nations, dans le cadre du festival des Folklores du Monde, qui empruntera les rues du centre-ville d'Alençon. Organisé par l'Ensemble Folklorique Le Point d'Alençon, le festival revient pour une 34e édition. Inde, Lettonie, Macédoine du Nord, Maroc, Sénégal, Ukraine, France… Embarquez pour un tour du monde dansant et musical.

L'orchestre Free'son Basse-Normandie (reprises pop rock, titres actuels et années 80) sera présent place Masson à partir de 21 h 30, avec une pause le temps du feu d'artifice. Le Bayokos animera la place Poulet-Malassis.

UN FEU D'ARTIFICE MAGIQUE



À la tombée de la nuit, le traditionnel feu d'artifice sera tiré depuis la place Foch. **À noter**, un emplacement sera réservé pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il suffira qu'elles se présentent à l'accès qui leur est réservé en empruntant la rue du Lieutenant Camille Violand et la rue du Capitaine Charles Aveline.

Et pour que la fête se passe dans les meilleures conditions, le stationnement et la circulation seront régulés dans plusieurs secteurs : place du Général de Gaulle, rue Saint Blaise, rue de la Pyramide, rue Cazault, Cours Clemenceau, Place Foch et rue de Bretagne…(voir arrêté joint) À noter, la partie côté mairie de la Place Foch sera interdite au stationnement à partir du 10 juillet à 18 h puis la partie côté tribunal sera interdite au stationnement à partir du 12 juillet à 12 h. Néanmoins, l'accès au tribunal sera toujours possible pour les piétons en empruntant la rue de la Chaussée. Pour rappel, l'usage de pétards est strictement interdit notamment dans le périmètre du feu d'artifice pour des raisons évidentes de sécurité.

▶ **Pratique**

Festivités du lundi 13 juillet 2026 :

- Défilé patriotique à 18 h 30
- Défilé des Nations à 20 h
- Animation musicale à partir de 21 h 30
- Tir du feu d'artifice à la tombée de la nuit

CONTACT PRESSE
Service Communication
02 33 32 40 58 // communication@cu-alencon.fr

www.alencon.fr